



Chambre Nationale des Services d'Ambulances  
 19bis, avenue René Coty  
 75014 PARIS  
 Tél : 01 43 27 56 74  
[www.cnsa-ambulances.com](http://www.cnsa-ambulances.com)  
[cnsa@cnsa-ambulances.com](mailto:cnsa@cnsa-ambulances.com)

## Informations aux Ambulanciers - 7 - 2016.

### Ce qui change au 1<sup>er</sup> Août 2016. Les frais de déplacements.

Indemnité de repas :	13,04 €.
Indemnité de repas unique :	8,05 €.
Indemnité spéciale :	3,65 €.
Indemnité de casse-croûte :	6,68 € (inchangé).
Indemnité spéciale de petit déjeuner :	3,65 €.
Indemnité de chambre et indemnité de petit déjeuner :	27,53 €.
Indemnité de repos journalier Chambre et casse-croûte :	30,56 €

### Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> Juillet 2016. Le salaire des Auxiliaires Ambulanciers.

	Taux horaires applicables.
Ambulancier 1 <sup>er</sup> degré - Emploi A Auxiliaire Ambulancier.	Le Taux horaire conventionnel au 1 <sup>er</sup> Juillet 2016 est de 9,7176 € de l'heure, Hors indemnité d'ancienneté.

### Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> Juillet 2016. Le salaire des Ambulanciers CCA-DEA :

Ambulancier 2 <sup>ème</sup> degré - Emploi B Ambulancier CCA, DA, DEA.	Le Taux horaire conventionnel au 1 <sup>er</sup> Juillet 2016 est de 10,3130 € de l'heure, Hors indemnité d'ancienneté.
---	--

### Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

Indemnité pour travail du Dimanche et jours fériés \* 19,99 €

\* Sous conditions d'ancienneté pour les jours fériés.

### Ce qui ne change pas. Les Coefficients.

	Coefficients applicables à compter du 11 Janvier 2012 et toujours applicable au 1 <sup>er</sup> Juillet 2016.
Coefficient de décompte des temps de travail	90 % hors périodes de permanence, (sauf accords internes à l'entreprise).

Coefficient de décompte des temps de travail.	75 % en période de permanences. (Sauf accords internes à l'entreprise).
---	--

**Ce qui ne change pas. Le contingent annuel d'heures supplémentaires.**

	Contingent applicable à compter du 11/01/2012.
Contingent annuel d'heures supplémentaires.	385 heures. (130 h en cas de modulation)

Mise à jour le 10/08/2016/C.N.S.A./A.P./Ce qui change le 01/08/2016.